

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Ville de Fontenay-aux-Roses



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026



Fontenay-
aux-Roses

SOMMAIRE

Synthèse générale	2
I. <i>Propos introductif</i>	2
II. <i>Maquette budgétaire</i>	3
A. Fonctionnement	3
B. Investissement	4
III. <i>Résultat comptable</i>	5
IV. <i>Soldes de gestion</i>	7
Présentation du compte administratif	8
I. <i>Section de fonctionnement</i>	8
A. Dépenses réelles de fonctionnement	8
B. Recettes réelles de fonctionnement	13
C. Opérations d'ordre	16
II. <i>Section d'investissement</i>	18
A. Dépenses réelles d'investissement	18
B. Recettes réelles d'investissement	19
C. Opérations d'ordre	20
III. <i>Endettement</i>	21
IV. <i>Garanties d'emprunt</i>	21
Annexe environnementale	23
Impact du budget pour la transition écologique	23
I. <i>Contexte</i>	23
II. <i>Analyse des investissements 2025</i>	24
A. Axe 1 : Atténuation du changement climatique	24
B. Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels	25

Synthèse générale

I. Propos introductif

Le compte administratif clôture le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération des documents d'information budgétaire et financière. Il est également précisé que pour le vote du compte administratif 2025, le Maire en exercice en 2025 doit quitter la séance pour la durée des débats et du vote.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année considérée, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le présent compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025. Il convient de préciser que ce budget a été élaboré, voté et mis en œuvre sous la responsabilité de l'ancienne municipalité, dont le mandat a pris fin le 22 mars 2026. L'actuelle équipe municipale assure ici la présentation comptable d'une gestion engagée par ses prédécesseurs. Le vote du compte administratif est ici prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2025 au budget primitif 2026 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

II. Maquette budgétaire

A. Fonctionnement

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	8 904 371,87	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	4 411 319,30
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	23 809 904,24	73 Impôts et taxes (sauf 731)	4 629 555,00
		731 Fiscalité locale	29 348 533,93
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	9 489 671,79	74 Dotations et participations (1)	7 083 639,42
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	831 256,36
014 Atténuations de produits	780 000,00	013 Atténuations de charges (1)	725 663,17
Total dépenses de gestion des services	42 963 947,90	Total recettes de gestion des services	47 029 967,18
66 Charges financières	600 059,36	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	6 181,99	77 Produits spécifiques (1)	190 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 43 570 189,25	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 47 219 967,18
OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 486 218,87	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	82 705,38
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 486 218,87	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 82 705,38
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 45 056 408,12	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 47 302 672,56
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 1 685 437,88
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 45 056 408,12	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 48 988 110,44
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		3 931 702,32	

B. Investissement

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		2 648 170,38
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	347 956,37	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	1 181,50	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	2 667 261,93	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	3 181 052,50	0,00
Total des réalisations d'équipement		6 197 452,30	4 648 170,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	1 293 110,58
13	Subventions d'investissement (1) (5)	44 300,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 198 800,02	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	215 562,34
Total des réalisations financières		2 243 100,02	1 508 672,92
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	52 105,84	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		8 492 658,16	6 156 843,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	82 705,38	1 486 218,87
041	Opérations patrimoniales (8)	3 600,00	3 600,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		86 305,38	1 489 818,87

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	8 578 963,54	II + IV	7 646 662,17
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	725 172,59	VI	413,68
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	2 390 494,16

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	9 304 136,13	II + IV + VI + VII	10 037 570,01
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		733 433,88		

III. Résultat comptable

Pour rappel, le résultat comptable de l'exercice prend en compte l'ensemble des écritures réelles (paiement des factures et encaissement des recettes) et d'ordres (écritures sans impact sur la trésorerie comme les amortissements par exemple) réalisées au cours de l'exercice.

Les recettes de fonctionnement atteignent 47 303 K€ en 2025. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45 056 K€, permettant ainsi de dégager un résultat annuel de 2 246 K€.

Ajouté à la reprise des résultats des années antérieures, le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2025 s'établit à 3 932 K€. Cet excédent sera reporté sur l'exercice 2026 : une partie sera affectée à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section¹, le solde étant affecté à la section de fonctionnement.

NB : L'écart constaté entre la reprise de résultat des exercices antérieurs du budget et celui du compte administratif correspond à l'intégration du résultat de fonctionnement du budget de la Caisse des Ecoles dissous au cours de l'exercice après trois ans de mise en sommeil.

	CA 2023	CA 2024	CO ¹ 2025	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	45 578 403	46 335 760	46 942 608	47 302 673
- Dépenses totales de fonctionnement	41 538 886	44 127 113	48 612 046	45 056 408
= Résultat de fonctionnement de l'année	4 039 517	2 208 647	-1 669 438	2 246 264
+ Reprise résultat exercices antérieurs	1 601 953	1 851 285	1 669 438	1 685 438
= Résultat cumulé de fonctionnement	5 641 470	4 059 932	0	3 931 702

¹ Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par la décision modificative votée en cours d'année

En investissement, les recettes s'élèvent à 10 037 K€ et les dépenses à 8 579 K€, soit un résultat annuel positif de 1 458 K€.

Cet excédent est minoré du déficit reporté des années antérieures. Le résultat cumulé d'investissement à l'issue de l'exercice 2025 s'établit à 733 K€. Il sera reporté en investissement sur l'exercice 2026.

NB : Les résultats du budget de la Caisse des Ecoles ont également été intégrés aux résultats d'Investissement.

	CA 2023	CA 2024	CO ¹ 2025	CA 2025
Recettes totales d'investissement	6 496 865	9 674 021	14 010 280	10 037 156
- Dépenses totales d'investissement	10 356 796	9 836 301	13 285 107	8 578 964
= Résultat de investissement de l'année	-3 859 931	-162 280	725 173	1 458 193
+ Reprise résultat exercices antérieurs	3 297 039	-562 892	-725 173	-724 759
= Résultat cumulé d'investissement	-562 892	-725 173	0	733 434

¹ Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par la décision modificative votée en cours d'année

¹ Correspondant au cumul du résultat cumulé d'investissement et du résultat des restes à réaliser.

A l'issue de l'exercice 2025, le budget principal de la ville de Fontenay-aux-Roses affiche un excédent global de clôture de 4 665 K€. Ce résultat doit néanmoins être mis en perspective par rapport au niveau des restes à réaliser 2025, reportés en investissement sur l'exercice 2026.

Les restes à réaliser (RAR) 2025 en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 1 293 K€ sont en partie compensés par les RAR en recettes d'investissement établis à 172 K€. Ainsi, le solde des RAR reportés en 2025 est de - 1 121 K€. L'excédent global de clôture net des RAR atteint 3 544 K€ au 31 décembre 2025.

La section d'investissement affiche un besoin de financement¹ de 388 K€ nécessitant un prélèvement équivalent sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

	CA 2023	CA 2024	CO 2025	CA 2025
Résultat de la section d'investissement	-562 892	-725 173	<i>s.o.</i>	733 434
+ Solde des restes à réaliser	-3 227 292	-1 665 322	<i>s.o.</i>	-1 121 091
= <i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>711 812</i>	<i>233 874</i>	<i>s.o.</i>	<i>172 000</i>
- <i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>3 939 105</i>	<i>1 899 195</i>	<i>s.o.</i>	<i>1 293 091</i>
= Besoin de financement / Affectation du résultat en investissement n+1	-3 790 185	-2 390 494	<i>s.o.</i>	-387 657

¹ Excédent de la section d'Investissement minoré du solde des restes à réaliser

IV. Soldes de gestion

Calculés uniquement sur les dépenses et recettes réelles de l'exercice, ces éléments permettent de mesurer la soutenabilité à long terme de la situation financière de la Ville (épargne brut courant), sa capacité à couvrir le remboursement de la dette (épargne brute) et enfin sa capacité à dégager de l'autofinancement (épargne nette) pour les investissements.

Les soldes de gestion ne tiennent pas compte des reports excédentaires des années passées ni des dotations aux amortissements (mouvements d'ordre) et permettent ainsi d'identifier les différents équilibres des flux financiers réels de l'année écoulée.

Conformément aux principes d'analyse financière, plusieurs retraitements ont été réalisés afin de refléter une image sincère de la situation financière de la Ville, notamment les produits des cessions d'immobilisations (retraités en recettes d'investissement).

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes de fonctionnement courant	44 990 892	46 278 432	47 029 967
- Dépenses de fonctionnement courant	39 581 462	42 150 755	42 963 948
= Excédent brut de fonctionnement courant	5 409 431	4 127 677	4 066 019
+ Résultat fin. (dont intérêts de la dette)	-665 618	-693 874	-600 059
+ Résultat exceptionnel	84 550	-5 188	-6 182
= Epargne brute	4 828 362	3 428 615	3 459 778
- Remboursement du capital	1 945 296	2 013 984	2 196 090
= Epargne nette	2 883 066	1 414 631	1 263 688

Au titre de l'exercice 2025, la Ville affiche une épargne nette positive de 1 264 K€.

En matière de capacité de désendettement, le délai de désendettement de la Ville au 31 décembre 2025 s'élève à 8,5 ans, en légère diminution par rapport à 2024. Elle reste inférieure au seuil d'alerte communément fixé à 12 ans.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
/ Encours de dette au 31/12	30 516 539	29 518 012	29 346 803
Epargne brute	4 828 362	3 428 615	3 459 778
= Délai de désendettement (en années)	19,3	8,6	8,5

Présentation du compte administratif

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 45 056 K€ (dont 1 486 K€ d'opérations d'ordre) et 47 303 K€ en recettes (dont 83 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. Le fonctionnement fait ainsi ressortir un excédent de clôture annuel de 2 246 K€, semblable à celui constaté en 2024 (établi à 2 209 K€). Cette stabilité s'explique par une progression en valeur absolue des produits suffisante pour compenser la hausse constatée des charges.

A. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 42 964 K€ pour 2025 soit une augmentation de 813 K€ (+1,9%) par rapport à 2024.

***NB :** Le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la M57 à partir du budget 2024 a pour conséquence de modifier les imputations comptables (en particulier pour les charges et produits exceptionnels) de certaines dépenses/recettes. Dans un souci d'amélioration de la lisibilité les tableaux présentés dans le présent rapport seront modifiés pour l'exercice 2023 en adoptant la structure M57.*

Après intégration des charges financières et exceptionnelles, la croissance enregistrée des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à +714 K€, soit +1,7% entre 2024 et 2025.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2025	CA 2025/2024	Taux d'exéc. 2025
011 - Charges à caractère général	8 826 033	8 746 765	8 724 000	9 144 000	8 904 372	+ 1,8%	97,4%
012 - Charges de personnel	21 520 828	23 299 786	23 870 000	23 970 000	23 809 904	+ 2,2%	99,3%
014 - Atténuation de produits	394 315	378 352	690 000	760 000	760 000	+ 100,9%	100,0%
65 - FCCT	6 873 197	7 284 266	7 450 000	7 450 000	7 318 816	+ 0,5%	98,2%
65 - Autres charges de gestion courante	2 070 042	2 441 585	2 339 489	2 339 489	2 170 856	- 11,1%	92,8%
Total des dépenses de gestion courante	39 581 462	42 150 755	43 073 489	43 663 489	42 963 948	+ 1,9%	98,4%
66 - Charges financières	666 794	700 428	655 500	655 500	600 059	- 14,3%	91,5%
67 - Charges exceptionnelles	24 752	5 188	15 000	115 000	6 182	n.s.	5,4%
Total des dépenses réelles	40 375 961	42 856 370	43 743 989	44 433 989	43 570 189	+ 1,7%	98,1%

► Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses récurrentes et d'activités (hors personnel) de la commune (fluides, petites fournitures, contrats, honoraires, maintenance, entretien du matériel, des bâtiments, impôts...).

Les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services apparaissent en hausse par rapport à 2024 de + 158 K€ (soit +1,8%). Cette évolution modérée a été rendue possible par la diminution des charges liées aux fluides intrinsèquement liée à l'évolution des tarifs de l'énergie et aux efforts de sobriété énergétique même si leur impact précis reste difficile à

déterminer. Cette économie a permis le déploiement de moyens supplémentaires sur d'autres secteurs, et notamment l'Informatique.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2025	Evolution 2025/2024
dont Pôle Enfance	1 935 597	2 108 758	2 192 830	2 121 280	2 077 079	-1,5%
Petite Enfance	150 731	163 514	189 956	186 956	176 907	+8,2%
Education (Vie Scolaire, Periscolaire, ATSEM, Ecole)	727 039	859 522	855 930	837 380	812 857	-5,4%
Restauration	1 057 827	1 091 779	1 146 944	1 096 944	1 087 314	-0,4%
dont Pôle Vie Locale	419 654	552 699	574 025	571 116	536 369	-3,0%
Animation	218 372	267 932	256 020	275 362	271 487	+1,3%
Jeunesse	43 667	52 317	78 000	71 775	70 543	+34,8%
Vie Associative	26 106	28 431	31 450	31 450	27 491	-3,3%
Sports	98 336	101 728	108 500	97 500	85 145	-16,3%
Culture	19 262	37 166	63 555	63 529	50 563	+36,0%
Jumelage	6 298	47 446	11 500	6 500	5 569	-88,3%
Démocratie Participative	7 613	17 678	25 000	25 000	25 570	+44,6%
dont Pôle Cadre de Vie	1 304 422	1 366 058	1 360 000	1 381 630	1 349 822	-1,2%
Environnement et condition animale	455 651	506 690	479 500	526 314	525 866	+3,8%
Voirie	848 772	859 369	880 500	855 317	823 956	-4,1%
dont Pôle DST/Bâti	2 851 511	2 372 710	2 119 800	2 222 643	2 118 250	-10,7%
Dont fluides	2 124 305	1 562 641	1 294 300	1 330 918	1 271 858	-18,6%
Hors fluides	727 206	810 069	825 500	891 724	846 392	+4,5%
dont autres	2 321 147	2 346 540	2 477 345	2 847 331	2 822 853	+20,3%
Dont secteur Informatique	262 040	280 828	286 700	615 000	612 801	+118,2%
Dont secteur Ressources Humaines	392 923	364 460	374 700	440 000	433 162	+18,9%
Autres	1 666 184	1 701 253	1 815 945	1 792 331	1 776 890	+4,4%
Total	8 826 033	8 746 765	8 724 000	9 144 000	8 904 372	+1,8%

Principales variations par rapport à 2024

- Informatique +332 K€

Une hausse des dépenses en réponse à un risque avéré

L'augmentation budgétaire du pôle informatique répond à une stratégie de sécurité face aux risques de cyberattaques et de rupture de service public. Un audit ayant révélé des failles critiques, la Municipalité a privilégié l'externalisation de la transformation de son système d'information. Ce choix garantit une expertise de haut niveau pour piloter une refonte globale rendue nécessaire par l'obsolescence du matériel et des logiciels.

Bien que ce changement de gestion impacte les coûts, il protège la Ville des préjudices financiers et opérationnels majeurs subis récemment par d'autres collectivités.

- Fluides - 291K€

Baisse des prix de l'énergie et efforts de sobriété énergétique

Depuis la crise énergétique de 2022, la Ville fait face à une volatilité des prix des fluides. Si l'exercice 2025 bénéficie d'une décreue tarifaire notable — allant de -5% pour le prix de l'eau à -26% pour le prix de l'électricité —, les tarifs restent toutefois bien supérieurs aux niveaux d'avant-crise

Au-delà de la conjoncture, l'économie constatée, résulte d'une stratégie de sobriété. La collectivité a optimisé les périodes de chauffe et mobilisé ses agents via le concours CUBE VILLE. Ce défi collectif a permis de réduire de 6,4 % la consommation électrique des bâtiments administratifs.

- RH +62 K€

Entre rationalisation des coûts et accompagnement des agents

La progression des charges à caractère général du secteur des Ressources Humaines en 2025 s'explique par la convergence de décisions de la municipalité et d'évolutions réglementaires.

Cette hausse est d'abord portée par un investissement stratégique de 40 K€ dédié à une étude d'optimisation des charges sociales. Cet audit a démontré toute son efficacité en permettant à la Ville de bénéficier d'un remboursement URSSAF de 132 K€, générant ainsi un gain net substantiel pour les finances communales.

En parallèle, la Municipalité s'est engagée dans une politique de rattrapage de sa politique de formation. Cette montée en puissance qui était indispensable au regard du nombre de jours de formation par agent inférieur à la moyenne nationale vise à accompagner le développement des compétences des agents, garantissant ainsi la modernisation et la qualité du service public rendu aux habitants.

Enfin, l'exercice intègre le plein effet de la revalorisation des transports, avec la hausse du forfait Navigo au 1er janvier 2025 et le passage de la prise en charge employeur de 50% à 75%.

À une échelle plus modeste, les charges à caractère général ont évolué sous l'effet conjugué de l'inflation et de la dynamique des services. Certains secteurs affichent ainsi une croissance de leurs dépenses liée à un renforcement de l'activité : c'est notamment le cas de la Petite Enfance avec la réouverture de berceaux, de la Jeunesse via l'organisation d'un séjour intercommunal, ou encore de la Culture par une accentuation du partenariat avec le Théâtre des Sources. À l'inverse, cette progression est tempérée par l'extinction de dépenses ponctuelles qui avaient marqué l'exercice 2024. Les crédits alloués aux événements exceptionnels, tels que l'anniversaire du Jumelage ou les festivités liées aux Jeux Olympiques, n'ont ainsi pas été reconduits, permettant d'optimiser les ressources de la Ville.

► Charges de personnel (Chapitre 012)

Le Compte Administratif 2025 révèle une progression modérée des dépenses de personnel malgré un contexte de fortes contraintes réglementaires (+510 K€, soit +2,2%) dans un climat social dégradé.

Trois leviers principaux expliquent l'évolution de la masse salariale :

- Les décisions nationales subies :

L'augmentation des charges de personnel constatée cette année résulte essentiellement de la revalorisation du taux de CNRACL (+3 points) dont l'impact annuel est estimé à 290 K€. A cette contrainte s'ajoute plusieurs effets « année pleine » de mesures intervenues en cours d'exercice 2024, et qui pèsent sur l'ensemble de l'année 2025 (revalorisation du SMIC, relèvement du taux de mobilité URSSAFF, etc.)

- La gestion des carrières :

En effet, en 2025, la dynamique naturelle de la masse salariale portée par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui garantit la reconnaissance de l'ancienneté des agents, génère un accroissement des charges de personnel d'environ 350 K€.

- Le renforcement des services :

L'année 2025 supporte le coût complet des renforts de terrain engagés au second semestre 2024 afin de répondre aux différents enjeux sur notre territoire (Renforcement des actions de la GUP, hausse de la fréquentation à la *Maison France Services*, etc.).

Cette trajectoire a pu être contenue grâce à l'extinction de charges ponctuelles de 2024, notamment la prime de pouvoir d'achat et les frais liés aux élections.

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Masse salariale	19 680	19 908	20 385	20 709	22 707	23 113	+ 1,8%
Assurance du personnel	600	604	473	454	255	325	+ 27,1%
CNAS	-	111	103	104	104	115	+ 10,4%
Allocation de retour à l'emploi	213	242	249	253	233	257	+ 10,1%
Charges de personnel	20 493	20 865	21 211	21 211	23 300	23 810	+ 2,2%

► Atténuation de produits (Chapitre 014)

Le montant des atténuations de produits a doublé en 2025 par rapport à 2024 (+382 K€, soit +100,9%).

Ce chapitre correspond principalement à la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Calculé à l'échelle du Territoire (EPT) puis réparti entre ses membres selon des critères légaux de ressources et de population, ce fonds, mis en place par la loi de finances pour 2012, connaît une hausse marquée en 2025. Suite à la saisine du Conseil Constitutionnel par la Ville de Saint-Cloud en 2024, les règles de répartition ont été profondément modifiées. Conjuguée à l'amélioration de la situation financière globale de l'EPT, cette réforme entraîne une hausse sensible de la participation de Fontenay-aux-Roses, qui s'établit à 618 K€ contre 377 K€ en 2024.

Parallèlement, le montant des atténuations de produits est alourdi par l'instauration ponctuelle du *Dilico*. Ce nouveau dispositif de prélèvement sur la fiscalité représente, pour l'année 2025, une charge supplémentaire de 132 K€ pour la Ville.

► Fonds de Compensation des charges transférées (FCCT – chap. 65)

Issu de la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) garantit la neutralité budgétaire des transferts de compétences et de fiscalité entre la Ville et l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

Pour 2025, l'augmentation de la contribution communale est la plus faible jamais enregistrée (+35 K€, soit +0,5 %). Cette quasi-stabilité résulte d'un arbitrage favorable du Territoire dans un contexte de ralentissement de l'inflation.

En l'absence de nouveau transfert de compétence, seul le volet fiscal impacte l'évolution du fonds. Portée par une revalorisation nationale des bases historiquement modérée cette année, la croissance mécanique du FCCT est contenue à +156 K€ (contre +251 K€ en 2024). Cette progression est, de surcroît, largement neutralisée par la prise en charge partielle et ponctuelle de la hausse du FPIC par VSGP, à hauteur de 121 K€, ramenant ainsi la croissance des charges liées au FCCT à un niveau marginal.

► Autres charges de gestion courante (Chapitre 65 hors FCCT)

Le solde des autres charges de gestion courante s'élève à 2 171 K€ en 2025, soit -271 K€ par rapport à 2024. Ces dépenses comprennent essentiellement les subventions que verse la Ville en soutien aux associations ainsi que les subventions qui permettent d'équilibrer les budgets des établissements publics (EPA) qui lui sont rattachés (CCAS et CCJL).

Ainsi le soutien financier aux associations fontenaisiennes s'élève à 633,4 K€ en 2025, soit une augmentation par rapport à 2024 (hors subventions exceptionnelles¹) de 23,6 K€ (soit +3,9%). En parallèle, les subventions d'équilibre versées en 2025 ont permis de financer respectivement 31,9% et 62,5% des dépenses de fonctionnement du CCJL et du CCAS, le solde étant principalement couvert par les facturations de services d'aide à domicile et de portage de repas proposés par le CCAS et les cotisations versées pour les cours et stages dispensés par le CCJL ainsi que par leur résultat antérieur reporté respectif.

***NB** : A noter que les subventions aux EPA ont diminuées ponctuellement en 2025 (respectivement -155 K€ pour le CCAS et -115 K€ pour le CCJL) afin de réduire le niveau de trésorerie accumulée sur les exercices précédents. Ces diminutions n'ont pas pesé sur l'activité des structures, qui affichent une croissance de +3,6 % de leurs charges de fonctionnement.*

► Charges financières (Chapitre 66)

Les frais financiers de la Ville s'élèvent à 600 K€ en 2025, marquant un repli de 100 K€ sur un an. Cette évolution favorable résulte d'une double dynamique : l'impact du désendettement de 2024 et la baisse des taux d'intérêt. L'emprunt autorisé par le Conseil Municipal du 18 novembre 2025 n'a finalement pas été souscrit.

En effet, grâce à la réduction de l'encours de dette de près d'un million d'euros, Fontenay-aux-Roses bénéficie mécaniquement d'un allègement des intérêts calculés sur son capital restant dû. Par ailleurs, la Ville a pleinement profité d'un contexte de marché plus favorable, permettant de diminuer substantiellement la charge d'intérêts de ses emprunts à taux variables.

► Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Depuis le passage de la comptabilité M14 à la comptabilité M57, les charges exceptionnelles ne concernent dorénavant que les *titres annulés sur exercices antérieurs*, plus généralement des remboursements auprès de contribuables ou des annulations pour cause de recettes titrées à deux reprises. Ces dépenses sont variables d'un exercice à l'autre mais restent néanmoins faibles et sans impact majeur sur le résultat.

¹ D'un montant de 55 K€ dont 50 K€ au profit de l'ASF en sus de la subvention habituelle et 5 K€ au profit de la Ville de Zobkowice Slaskie en Pologne qui avait souffert d'une inondation.

B. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 935 K€, soit +2,0%, entre 2024 et 2025.

NB : Le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la M57 à partir du budget 2024 a pour conséquence de modifier les imputations comptables (en particulier pour les charges et produits exceptionnels) de certaines dépenses/recettes. Dans un souci d'amélioration de la lisibilité les tableaux présentés dans le présent rapport seront modifiés pour l'exercice 2023 en adoptant la structure M57.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2025	CA 2025/2024	Taux d'exéc. 2025
70 - Produits des services	3 718 733	4 022 535	4 255 251	4 255 251	4 411 319	+ 9,7%	103,7%
73 - Impôts et taxes	33 164 668	33 756 110	34 111 190	33 951 190	33 978 089	+ 0,7%	100,1%
74 - Dotations et participations	7 138 160	7 060 561	7 048 967	6 848 967	7 083 639	+ 0,3%	103,4%
75 - Autres produits de gestion courante	739 516	1 085 348	801 000	1 016 000	831 256	- 23,4%	81,8%
013 - Atténuations de charges	441 255	353 877	300 000	460 000	725 663	+ 105,1%	157,8%
Total des recettes de gestion courante	45 202 332	46 278 432	46 516 408	46 531 408	47 029 967	+ 1,6%	101,1%
76 - Produits financiers	1 176	6 554	1 200	1 200	0	n.s.	n.s.
77 - Produits exceptionnels	816	0	-	-	190 000	n.s.	n.s.
Total des recettes réelles	45 204 324	46 284 985	46 517 608	46 532 608	47 219 967	+ 2,0%	101,5%

► Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services correspondent pour l'essentiel aux recettes liées à la facturation des services publics dont bénéficient les Fontenaisiens (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, portage des repas à domicile ...) ainsi que les refacturations des mises à disposition de personnel.

Chapitre 70 - Produits des services	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2025	Evolution 2025/2024
dont Pôle Enfance	2 301 531	2 371 346	2 543 751	2 543 751	2 785 708	+ 17,5%
<i>Petite Enfance</i>	626 835	641 660	729 000	729 000	686 749	+ 7,0%
<i>Education (Vie Scolaire, Periscolaire, ATSEM, Ecole)</i>	532 871	522 780	561 744	561 744	636 538	+ 21,8%
<i>Restauration</i>	1 141 825	1 206 905	1 253 007	1 253 007	1 462 421	+ 21,2%
dont CMSA	633 237	730 593	742 500	742 500	743 478	+ 1,8%
dont Pôle Urbanisme Habitat	120 576	203 428	138 880	138 880	109 555	- 46,1%
<i>Remboursement de charges locatives</i>	36 813	56 056	38 380	38 380	36 140	- 35,5%
<i>Droits de terrasse</i>	16 768	21 995	20 500	20 500	7 443	- 66,2%
<i>Urbanisme</i>	66 995	125 378	80 000	80 000	65 972	- 47,4%
dont Concession et red. funéraires	52 856	64 878	44 500	44 500	77 421	+ 19,3%
dont Mise à disposition de personnel	418 924	413 909	453 500	453 500	432 701	+ 4,5%
dont Remboursement de frais	137 306	151 021	263 320	263 320	209 648	+ 38,8%
dont autres	71 071	87 361	68 800	68 800	52 809	- 39,6%
Total	3 718 733	4 022 535	4 255 251	4 255 251	4 411 319	+ 9,7%

Pour 2025, le montant réalisé affiche une hausse de 389 K€ par rapport à son niveau de 2024, soit +9,7%.

Principales variations par rapport à 2024 :

- **Pôle Enfance** : les recettes de ce secteur représentent la majeure partie des produits des services perçus par la Ville (environ 63%). Ceux-ci sont portés par les participations des familles pour les crèches, la restauration scolaire ainsi que les activités du centre de loisirs. En 2025, les recettes du Pôle Enfance affichent une hausse substantielle notamment sur le

secteur de la restauration scolaire et de l'Éducation. Cette progression s'explique prioritairement par un rattrapage des impayés des deux exercices précédents (estimé à +170 k€). Elle est également soutenue par la revalorisation tarifaire du 1^{er} janvier 2025 (+2,0%) ainsi que par une hausse de la fréquentation des centres de loisirs mais également des structures de la Petite Enfance, favorisée par la réouverture de berceaux.

- Pôle Urbanisme/Habitat : Les recettes de ce secteur regroupent les charges locatives du patrimoine communal, les droits de terrasse ainsi que les redevances d'occupation du domaine public versées par le SIPPAREC. Après une hausse marquée en 2024, liée à des régularisations sur des exercices antérieurs, les recettes affichent une baisse en 2025. Cette évolution traduit un retour à la normale, la base de comparaison 2024 ayant été artificiellement gonflée par ces produits exceptionnels.

- Remboursement de frais : les remboursements de frais concernent les refacturations de dépenses opérées par la Ville auprès de tiers, essentiellement des personnes de droits publics. En 2025, la dissolution de la SPL *La Cuisine Près de Chez Nous* génère une recette ponctuelle de 52 K€, correspondant au remboursement de frais portés par la Ville antérieurement. Ce flux, s'il améliore le résultat de l'exercice 2025, ne constitue pas des ressources pérennes pour les budgets à venir et ne compense pas en outre les dépenses effectuées au titre des frais d'étude pour ce projet finalement abandonné.

► Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, qui s'élève à 33 978 K€ en 2025 (soit +0,2 M€), est la première source de financement de la section de fonctionnement.

Cette croissance a été rendue possible essentiellement grâce au regain des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui affichent une augmentation de près de 50 % par rapport à 2024 (soit +305 K€). Ce redressement, après deux années de baisses successives, confirme ainsi les signes de rebond constatés dans le secteur de l'immobilier au second semestre 2024.

En parallèle, la principale recette de ce chapitre, qui correspond aux produits des impôts locaux directs, conserve un niveau sensiblement identique à celui observé en 2024 (+87 K€, soit +0,31%). Cette évolution reflète la volonté municipale de diminuer la pression fiscale, avec une baisse de 5% du taux de foncier bâti après les fortes hausses des années précédentes. En parallèle, la diminution forte et imprévisible des bases de la taxe d'habitation (-49,3%), lié notamment à l'instabilité des données déclaratives depuis la mise en place du nouveau portail de déclaration des propriétaires a eu pour conséquence de réduire le produit des contributions directes de près de 300 K€. Ces diminutions ont pu néanmoins être compensées par l'extinction de l'exonération de taxe foncière (15 ans) sur une première tranche de logements cédés par la société ICADE, ainsi que la revalorisation forfaitaire, déterminée au niveau national, des bases fiscales (+1,7 %).

	2023	2024	2025
Bases de foncier bâti	44 825 467	46 646 453	48 870 969
x Taux FB	33,83%	33,83%	32,14%
= Produit TFB	15 164 455	15 780 495	15 707 129
+ Bases de taxe d'habitation Majorée - rés. secondaires	2 532 361	2 200 930	1 115 692
x Taux TH	25,99%	25,99%	24,69%
= Produit TH	865 207	751 976	369 127
+ Bases de foncier non bâti	93 878	107 968	119 371
x Taux de foncier non bâti	20,86%	20,86%	19,82%
= Produit TFnB	19 583	22 522	23 659
+ Coefficient correcteur	10 835 858	11 279 571	11 817 815
+ Rôle supplémentaire et lissage	-3 920	-5 960	-1 799
Total	26 881 183	27 828 605	27 915 932

Outre les recettes de la fiscalité directe, les impôts et taxes de la Ville sont principalement constitués de :

- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) en compensation de la fiscalité professionnelle historiquement perçue par la Ville. Cette recette, sans transfert de compétence à la MGP, est gelée chaque année (3 986 K€) ;
- l'attribution du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (643 K€), soit -146 K€ par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par une diminution de la population recensée pris en compte pour la détermination du montant attribué et une amélioration relative de nos critères (richesse fiscale potentielle par habitant ; revenu par habitant ; etc.) par rapport aux moyennes régionales. Cette amélioration ne se reflète cependant pas par une hausse du quotient familial moyen des familles fontenaisiennes ;

► Dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations et participations de fonctionnement perçues par la Ville en 2025 concernent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (3 443 K€ de dotation forfaitaire et dotation de solidarité urbaine), les compensations fiscales (301 K€) et les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales et le conseil départemental (respectivement 2 412 K€ et 435 K€).

En 2025, ces recettes s'élèvent à 7 084 K€, affichant une stabilité quasi totale par rapport à 2024 (+23 K€). Cette évolution contenue résulte de deux dynamiques opposées :

- d'une part, un recul des concours de l'Etat matérialisé par une diminution de la DGF (-74 K€) conjuguée à la suppression du fonds de péréquation de l'ancienne taxe professionnelle (-79 K€), ce dernier ayant servi de variable d'ajustement pour le financement de l'enveloppe nationale.
- d'autre part, un dynamisme des participations CAF (+170 K€). Cette progression s'explique par le renforcement des services à la famille, notamment la réouverture de berceaux en crèche permise par des recrutements récents, ainsi que par la revalorisation des prestations de services liées au périscolaire.

► Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces recettes correspondent à l'ensemble des autres produits de gestion. Elles rassemblent essentiellement les différents revenus générés par le patrimoine communal bâti (locations de salles, de gymnases, loyers, etc.) et, depuis le passage à la nomenclature M57, l'ensemble des opérations de gestion considérées auparavant comme des recettes exceptionnelles.

Malgré une augmentation des revenus du patrimoine communal bâti qui bénéficient d'une augmentation de 13 K€ en 2025 (soit +2,7%) générée par la révision des loyers, les *autres produits de gestion* globales diminuent de 254 K€ du fait d'une base de comparaison élevée en 2024. Cette évolution est la conjonction de trois facteurs :

Ce retrait est lié à la conjonction de trois éléments :

- Une baisse mécanique des opérations de gestion courantes après une année 2024 particulièrement exceptionnelle (-115 K€);
- Un moindre produit des pénalités sur les marchés de travaux (-45 K€) induit par un volume de clôture de chantiers moins important en 2025;
- Le décalage du reversement de l'excédent de *la Halle aux Comestibles* (-80 K€), ce dernier, qui conserve un caractère exceptionnel étant désormais traité lors de l'affectation du résultat du budget annexe en N+1.

► Atténuation de charges (Chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux recettes perçues en compensation de dépenses supportées par la Ville. Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de charges de personnel en congés longue durée, longue maladie et maternité versés par la sécurité sociale et l'assureur de la Ville.

En 2025, les recettes liées au personnel sont en nette augmentation (+372 K€, soit +105,1%). Si les indemnités journalières progressent mécaniquement de 140 K€ (retrouvant une dynamique pré-2024), ce sont surtout les actions de régularisation qui distinguent cet exercice. La Ville a ainsi obtenu 72 K€ du Fonds National de Compensation et, de manière plus significative, 137 K€ de l'URSSAF à l'issue d'une étude d'optimisation des charges sociales lancée par la mairie. Il convient de préciser que ces recettes sont par nature ponctuelles.

C. Opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Ces mouvements sont donc financièrement neutres et sont équilibrés en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement, produits de cession en investissement, etc.).

En 2025, la Ville a procédé aux opérations d'ordre de fonctionnement suivantes :

En recettes, les opérations d'ordre s'élèvent à 82 705 € dont :

- 50 775 € d'écritures relatives aux amortissements des subventions d'investissement perçues au titre de biens amortissables.
- 24 955 € d'écritures relatives aux reprises de provisions, pour créances douteuses et pour risques de contentieux n'ayant plus raison d'être, les risques ayant été écartés ;
- 6 975 € d'ordre liées à la cession du 105 rue Boucicaut.

Ces recettes correspondent à des dépenses d'investissement pour les mêmes montants.

En dépenses, les opérations d'ordre s'élèvent à 1 486 219 € dont :

- 1 289 244 € au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité.
- 196 975 € d'écritures relatives à la cession du 105 rue Boucicaut.

Ces dépenses de fonctionnement correspondent à des recettes d'investissement du même montant, elles favorisent l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels.

II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est étroitement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître ou entretenir le patrimoine de la commune.

La section d'investissement présente en 2025 des recettes à hauteur de 10 037 K€ (dont 1 490 K€ d'opérations d'ordre) et de 8 579 K€ en dépenses (dont 86 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. L'investissement fait ainsi ressortir un excédent de clôture annuel de 1 458 K€.

	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	CA 2025
Subventions reçues	1 511 364	2 872 855	2 701 729	2 648 170
FCTVA	1 035 324	1 000 000	1 000 000	1 045 735
Taxe d'aménagement	729 008	350 000	200 000	247 376
Affectation 1068 n-1	3 790 185	2 390 494	2 390 494	2 390 494
Autres recettes	227 403	200 000	200 000	215 562
Recettes réelles d'investissement hors emprunt (1)	7 293 284	6 813 349	6 492 223	6 547 337
Dépenses d'équipement (20.21.23)	6 558 008	9 652 612	10 320 607	6 196 271
Participation versée (204.26.27)	975 000	5 000	6 200	1 182
Autres	128 541	188 300	188 300	96 406
Dépenses réelles d'investissement hors dette (2)	7 661 549	9 845 912	10 515 107	6 293 858
Résultat réel avant prise en cpte de la dette (2)-(1)	-368 264	-3 032 563	-4 022 884	253 479
- Remboursement de l'emprunt	2 013 984	2 210 000	2 210 000	2 198 800
+ Emprunt nouveau	1 000 000	2 000 000	3 000 000	2 000 000
+ Solde des opérations d'ordre	1 219 968	4 443 057	3 768 057	1 403 513
= Résultat de la section d'investissement	-162 280	1 200 494	535 173	1 458 193

A. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 493 K€. Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement s'établissent à 6 294 K€ soit un taux de réalisation légèrement inférieur à 60% des crédits ouverts.

► Dépenses d'équipement

Les dépenses réalisées par la ville en 2025 s'élèvent à 6 196 K€ et recouvrent :

- Les opérations de travaux menées par la Ville pour 5 044 K€ se ventilant comme suit :
 - Bâtiments : 2 462 K€ dont 787 K€ pour la rénovation de la Halle aux Comestibles, 535 K€ pour les travaux du parking de la Cavée, 408 K€ pour la réalisation des études et des premiers travaux des rénovations de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, du groupe scolaire des Ormeaux, des équipements du tennis municipal, etc., 283 K€ de travaux divers dans les écoles et les crèches, etc.).
 - Cadre de vie : 2 581 K€ dont 1 863 K€ destiné à la réhabilitation du parc Sainte-Barbe, 250 K€ pour les travaux d'enfouissement de réseaux, 133 K€ de travaux dans les cours d'écoles et 335 K€ pour des travaux divers et achats de vivaces.

- le solde des dépenses réalisées en matière d'équipement s'élève à 615 K€ et est réparti entre différents secteurs (Enfance, Petite Enfance, Sport, Informatique, etc.).
- L'acquisition d'un local, sis 105 rue Boucicaut, pour un montant de 190 K€. Cette dépense est en réalité neutre puisque ce local a été cédé à Vallée Sud Développement pour un montant identique à la fin de l'exercice.
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 348 K€ correspondant essentiellement aux dépenses relatives aux licences informatiques (Office 365 et logiciel métiers) ainsi qu'à des études d'urbanisme.

► Autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 2 297 K€. Elles sont constituées essentiellement du remboursement du capital de la dette (2 199 K€). Le solde se décompose ainsi :

- le remboursement de subventions perçues en 2021 au titre de l'aide à la relance de la construction durable en conséquence de l'annulation par les promoteurs de plusieurs projets du fait de la dégradation du marché de l'immobilier (44 K€),
- l'avance de frais pour les travaux du stade du Panorama (52 K€) dont le remboursement final incombe à VSGP via une convention de maîtrise d'ouvrage unique (MOU).

B. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 547 K€.

Hors affectation du résultat de la section de fonctionnement (Affectation 1068 – 2 390 K€ en 2025¹), le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 4 157 K€ avant emprunt, soit +653 K€ par rapport à 2024. L'amélioration significative des subventions perçues (+ 1,1 M€), a permis d'absorber la diminution des taxes d'aménagement après une année 2024 exceptionnelle (-441 K€).

***NB** : En 2024, la Ville a perçu essentiellement les soldes des subventions du CDDV 2020-2022 tandis qu'en 2025, les subventions des projets financés par le CDDV 2023-2025 ont commencé à être versés.*

► Les subventions reçues

Les subventions perçues en 2025 dans le cadre des opérations menées par la ville s'élèvent à 2 648 K€ parmi lesquelles :

- 815 K€ au titre du réaménagement du Parc Sainte-Barbe, acomptes des subventions du CDDV 2023-2025 (317 K€), du contrat d'aménagement régional (192 K€), du fonds

¹ Corresponds au besoin de financement constaté fin 2024, soit le déficit reporté auquel s'ajoute le solde net des restes à réaliser 2024 reportés sur 2025

d'investissement Métropolitain (FIM - 182 K€) ainsi que de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

- 653 K€ versés par le SIPPAREC ou le FIM au titre de divers travaux de rénovations (centre de loisirs P. Bonnard, école maternelle Scarron) et d'isolations thermiques ;
- 228 K€ au titre des travaux de rénovation de la Halle aux Comestibles, avance de la Région Île-de-France ;
- 217 K€ correspondant à la subvention du CDDV 2020-2022 pour l'aménagement du parking de la Cavée ;
- 207 K€ au titre de la végétalisation dans les cours d'école du Parc et du centre de loisirs P. Bonnard, solde du FIM ;
- 117 K€ de solde de la DSIL pour la création du parc Scarron ;
- 94 K€ de solde pour la création du City Parc versés dans le cadre du dispositif de soutien au développement d'équipements sportifs de proximité de la Région Île-de-France.

► Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes s'élèvent à 3 509 K€ dont :

- 1 293 K€ de ressources propres d'investissement (dont 1 046 K€ de FCTVA et 247 K€ de taxe d'aménagement),
- 2 000 K€ d'emprunt nouveau
- 215 K€ de boni de liquidation de la SPL *La Cuisine Près de Chez Nous*.

C. Opérations d'ordre

Comme expliqué précédemment, les opérations d'ordres sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2025, la Ville a procédé aux opérations d'ordre d'investissement suivantes :

En dépenses, les opérations d'ordre s'élèvent à 86 305 € dont :

- 50 775 € d'écritures relatives aux amortissements des subventions d'investissement perçues au titre de biens amortissables (cette dépense trouve sa contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement) ;
- 24 955 € d'écritures relatives aux reprises de provisions, pour créances douteuses et pour risques de contentieux n'ayant plus raison d'être, les risques ayant été écartés ;
- 6 975 € d'ordre liées à la cession du 105 rue Boucicaut ;
- 3 600 € d'écritures relatives à des récupérations d'avances versées dans le cadre de marchés de travaux (cette dépense trouve sa contrepartie en recette d'ordre d'investissement).

En recettes, les opérations d'ordre s'élèvent à 1 489 819 € dont :

- 1 289 244 € au titre des dotations aux amortissements. Cette opération d'ordre a pour objectif de favoriser l'autofinancement pour le renouvellement des biens et matériels et correspond à une dépense d'ordre de fonctionnement du même montant.
- 196 975 € d'écritures relatives à la cession du 105 rue Boucicaut.
- 3 600 € d'écritures relatives à des récupérations d'avances versées dans le cadre de marchés de travaux.

III. Endettement

Au 31 décembre 2025, l'encours total de la dette communale s'élève à 29 347 K€, soit une diminution par rapport 2024 résultant de la contraction d'emprunts en 2025 pour un montant inférieur au remboursement annuel du capital de la dette.

Principales caractéristiques

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
29 346 803 €	2.07%	15 ans et 4 mois	7 ans et 10 mois	21

Il est à noter que la totalité des emprunts contractés par la Ville sont caractérisés « emprunts à risque faible » selon les standards de la *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales*.

Répartition par type de produit au 31 décembre 2025

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 943 569 €	71,37 %	1,76 %
Variable	7 011 430 €	23,89 %	2,77 %
Livret A	1 391 805€	4,74 %	3,09 %
Ensemble	29 346 803 €	100 %	2,07%

IV. Garanties d'emprunt

Contrairement à l'exercice précédent, l'année 2025 est marquée par une activité significative en matière de garanties de la Ville. La collectivité a ainsi accordé l'octroi de 18 nouvelles garanties d'emprunts pour un montant global de 24 M€ (construction de logements rue Alfred de Musset, rue Moulin Blanchard et avenue Maréchal Joffre, réhabilitation de la résidence Marie Nodier et la construction du réseau de chaleur urbain par la SPL Géo Sud). Pour autant, le volume global des garanties affiche une baisse de 10 M€ sur l'exercice, l'extinction de dettes anciennes et les remboursements anticipés effectués par les bailleurs ayant largement compensé ces nouveaux octrois.

Bénéficiaires	Montant Initial	Capital restant dû	Nb d'emprunts
Immobilière 3F	3 530 000,00 €	1 264 838,16 €	5
CDC Habitat	84 928 063,23 €	63 650 297,32 €	43
Hauts-de-Seine Habitat	21 176 044,65 €	20 320 262,21 €	24
SA Immob du Moulin Vert	2 626 073,16 €	1 233 867,06 €	3
RATP Habitat	832 452,94 €	649 724,97 €	3
1001 VIES	6 997 180,00 €	6 997 180,00 €	1
Seqens	4 580 916,44 €	303 399,40 €	4
SAHLM Toit & Joie	42 718 534,82 €	31 774 680,96 €	20
APEISUD des Hauts de Seine	1 588 009,41 €	406 822,40 €	1
ICF La Sablière	4 936 362,86 €	3 225 146,20 €	4
SPL GEOSUD92	2 848 500,00 €	2 848 500,00 €	1
	176 762 137,50 €	132 674 718,68 €	109

Chaque année, la Ville reçoit un document appelé « information annuelle des garants » qui retrace les incidents ayant eu lieu sur les remboursements d'intérêt ou de capital. Aucune banque n'a jamais signalé d'incident et tous les bénéficiaires de garanties ont respecté leurs échéances.

Annexe environnementale

Impact du budget pour la transition écologique

I. Contexte

La loi de finances pour 2024 (article 191) impose dès 2024, aux collectivités de plus de 3 500 habitants, la publication d'une annexe au compte administratif : *Impact du budget pour la transition écologique*. Cette annexe vise à analyser la contribution, positive ou négative, de nos dépenses d'investissement, aux objectifs de transition écologique de l'Union européenne:

- Atténuation du changement climatique (*analyse obligatoire en 2025*),
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels,
- Gestion des ressources en eau,
- Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques,
- Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols,
- Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (*analyse obligatoire en 2025*).

Pour l'exercice 2025, seuls les axes 1 et 6 doivent faire l'objet d'une analyse obligatoire.

NB : *L'analyse de l'ensemble des six axes deviendra obligatoire à compter de 2027.*

Les dépenses d'investissement étudiées s'élèvent à 6 197 K€ et regroupent à l'ensemble des dépenses d'équipement et des participations versées. Seuls sont exclues du périmètre d'analyse les dépenses financières (remboursement de la dette), les opérations pour comptes de tiers ainsi que le reversement des subventions au titre de l'aide à la relance de la construction durable intervenu au cours de l'exercice.

Chaque dépense fait l'objet d'une classification au regard de deux axes de transition écologique : Favorable, Défavorable, Neutre ou Non cotée. L'analyse sous le prisme de l'Atténuation du changement climatique vise à déterminer la contribution des dépenses à la lutte contre le réchauffement ou, à l'inverse, leur impact aggravant. Parallèlement, le prisme de la Préservation de la biodiversité évalue l'évolution des pressions exercées sur les écosystèmes.

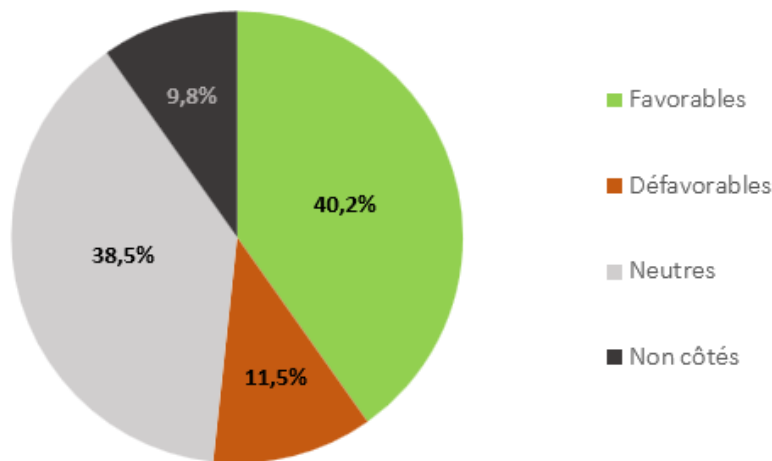
NB : *Bien que la méthode de cotation ne soit pas imposée, les guides produits par l'I4CE servent de référence. Si les services préfectoraux s'assurent de la présence effective de cette annexe au budget, la cotation environnementale relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur et ne fait pas l'objet d'un contrôle de fond.*

II. Analyse des investissements 2025

A. Axe 1 : Atténuation du changement climatique

En 2025, sur 6 194 K€ d'investissement réalisées par la Ville et analysés dans le cadre du budget Vert, une part importante présente un impact favorable pour l'atténuation du changement climatique. Seules 11,5% des dépenses analysées présente un impact défavorable.

Impact des dépenses 2025 en matière d'atténuation du changement climatique



40,2% de contribution favorable à la lutte contre le changement climatique

Cette performance est portée par plusieurs projets structurants, notamment le réaménagement du parc Sainte-Barbe et de la cour du centre de loisirs Bonnard, dont les opérations de plantation et de désimperméabilisation favorisent le stockage de carbone.

Les projets de rénovation énergétique des bâtiments de la ville auront un effet positif étant donné que celui du groupe scolaire des Ormeaux a été décalé. L'amélioration significative de l'entretien et de la maintenance des bâtiments communaux devra aussi permettre économies d'énergie. Enfin, le renouvellement urbain du quartier des Paradis, incluant la reconstruction de la crèche aura à terme un effet positif.

11,5% dépenses identifiées comme défavorables à l'atténuation du changement climatique, impact de l'aménagement du parking de la Cavée

Les dépenses défavorables concernent essentiellement l'aménagement du parking de la Cavée, qui encourage l'usage de modes de déplacement carbonés.

L'achat de matériel informatique contribue dans une moindre mesure à ces dépenses défavorables.

De façon classique, 38,5% des dépenses sont classées neutres

Les dépenses classées comme neutres regroupent principalement des opérations de préservation du patrimoine et des travaux d'infrastructure sans incidence directe sur les émissions de gaz à effet de serre.

C'est notamment le cas de la rénovation de la Halle aux Comestibles : s'agissant d'un bâtiment non chauffé, son isolation n'induit pas de réduction de consommation énergétique. De la même manière, les interventions sur l'église Saint-Pierre-Saint-Paul (décors peints, vitraux et façades), ainsi que les travaux d'entretien courant du patrimoine bâti n'améliorant pas la performance thermique, sont considérés comme sans impact climatique.

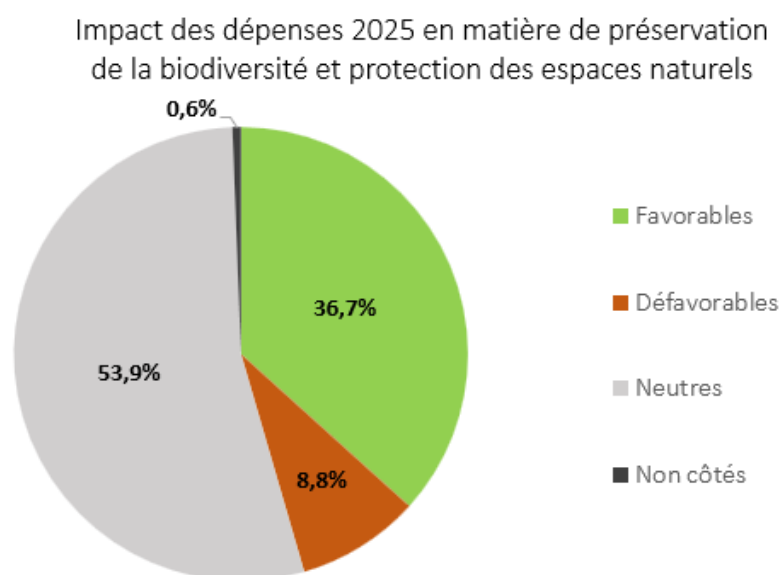
Enfin, cette neutralité s'applique aux aménagements techniques et intellectuels, tels que l'enfouissement des réseaux électriques dans l'espace public ou les frais d'études préalables au réaménagement des tennis municipaux, sans effet sur le climat.

Enfin 9,8% des dépenses sont non-côtées

Elles concernent principalement l'achat de matériel général ainsi que les infrastructures liées aux nouvelles technologies. Pour ces postes, la méthodologie ne permet pas un classement direct et la collectivité ne disposant pas des informations suffisantes n'est pas en mesure d'évaluer l'impact climatique.

B. Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels

Sur les dépenses d'investissements analysés au titre du Budget Vert 2025, une part prépondérante du budget présente une neutralité d'impact sur la biodiversité et les espaces naturels. Les investissements favorables à la préservation des écosystèmes l'emportent toutefois sur les dépenses à impact négatif.



36,7% d'investissement favorable à la protection des écosystèmes et de la biodiversité

Près de 37 % des dépenses d'investissement contribuent activement à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels. Le réaménagement du parc Sainte-Barbe apparaît ainsi positif puisqu'il permet la restauration des fonctions écologiques des sols par une désartificialisation partielle.

Le projet de rénovation du groupe scolaire des Ormeaux, qui a pris du retard et qui privilégie la végétalisation des toitures et des espaces extérieurs sans aucune emprise foncière supplémentaire aura un effet positif. Enfin, le réaménagement de la cour du centre de loisirs Bonnard participe à cet effort collectif grâce à des opérations de plantation et de désimperméabilisation des sols.

8,8% des dépenses sont identifiées comme ayant un impact environnemental à compenser

Cette part, relativement limitée, est essentiellement liée à la réalisation du parking de la Cavée. La construction de l'ouvrage a entraîné une artificialisation du site, justifiant sa classification sous l'angle d'une pression exercée sur la biodiversité locale.

53,9%, de dépenses présentant une neutralité d'impact sur les milieux naturels

La majorité des crédits d'équipement n'exerce aucune pression nouvelle sur les écosystèmes. Cette neutralité concerne principalement l'entretien courant du patrimoine bâti, l'acquisition de matériels, ainsi que les opérations de rénovation n'impactant pas l'emprise au sol. À titre d'exemple, la réhabilitation des terrains de tennis municipaux et la reconstruction de leur club-house ont été classées comme neutres, l'opération se réalisant sans artificialisation supplémentaire.

0,6% des dépenses sont non-côtées

Enfin, une fraction marginale du budget demeure non cotée, faute d'éléments méthodologiques suffisants ou de données techniques permettant d'évaluer précisément leur incidence environnementale à ce stade.